

Aides aux associations : soutien de l'État et appel aux dons

Avec la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, le secteur associatif est particulièrement touché du fait de l'annulation des activités, mais aussi de la baisse significative des dons. Pour pallier les effets de cette crise, l'État a pris des mesures de soutien au milieu associatif. Vous pouvez également aider les associations caritatives en leur faisant un don.

Mis en ligne le 28 avril 2020



⇒ [Dossier spécial "Covid-19" sur le site dédié aux associations](#)

Sur le site associations.gouv.fr  vous trouverez l'ensemble des mesures prises et des dispositifs mis en place par l'État pour aider les associations dans le contexte actuel de crise sanitaire.

Les mesures juridiques conséquences du Covid-19

- > La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19
- > Les ordonnances prises en application de la loi d'urgence Covid-19
- > Les conséquences de la crise sur la commande publique

Les mesures pour les associations employeuses

- > Les aides et appuis exceptionnels aux entreprises accessibles aux associations employeuses et à leurs salariés
- > L'allocation d'activité partielle
- > Le prêt garanti par l'État accessible aux associations
- > Le Fonds de solidarité ouvert aux associations
- > Le paiement des loyers et des charges
- > La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

- > Foire aux questions : mesures pour associations employeuses

Les subventions aux associations

- > Les subventions aux associations en cas de crise
- > FDVA : Fonds pour le développement de la vie associative
- > Postes FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
- > Partenariat JEP (Jeunesse éducation populaire) et autres
- > Subventions européennes
- > Foire aux questions : subventions aux associations

Le fonctionnement des associations

- > Quel impact de la crise sur les associations ? L'enquête du Mouvement Associatif auprès des responsables d'associations
- > Le petit guide de survie à l'usage des associations en période de confinement
- > Continuer à faire vivre son association grâce aux outils en ligne
- > Les accueils collectifs de mineurs
- > Foire aux questions : fonctionnement des associations

Engagement volontaire, bénévolat et dons

- > Le bénévolat en période de confinement
- > Bénévoles et confinés : quelques idées d'actions
- > [Jeveuxaider.gouv.fr](https://jeveuxaider.gouv.fr)  : la plateforme gouvernementale pour proposer son aide
- > La plateforme benevolat.fr 
- > Les volontaires en service civique
- > [#20h05JeDonne](https://twitter.com/20h05JeDonne) 
- > Faire un don aux acteurs de la solidarité
- > Foire aux questions : engagement volontaire, bénévolat, dons

Les contacts utiles pour les associations

- > Retrouvez tous les contacts utiles
- > Foire aux questions : les contacts utiles

Les mesures pour des secteurs associatifs spécifiques

- > Les mesures en faveur des associations du secteur culturel
- > Associations intervenant directement auprès des populations précaires : une instruction précise le cadre d'action
- > Les mesures en faveur des structures d'insertion par l'activité économique
- > Les mesures en faveur du tourisme associatif
- > Les mesures en faveur du secteur Famille

⇒ Les subventions aux associations chavilloises

En raison de la crise du Covid-19, de nombreuses associations ont du cesser leurs activités ou reporter des projets, dont certains sont subventionnés par l'État, les collectivités territoriales ou d'autres acteurs publics.

Chaque autorité administrative qui a octroyé la subvention devra prendre une décision. Le droit prévoit qu'en cas de force majeure, c'est-à-dire un événement indépendant, imprévisible et irrésistible, comme c'est le cas actuellement, il ne peut y avoir de faute des parties.



La Ville de Chaville a décidé de maintenir le versement des subventions aux associations, comme prévu avant la crise sanitaire actuelle.

⇒ Faites un don aux associations qui se mobilisent

#20h05JeDonne fait écho aux hommages rendus par les Français à leurs fenêtres qui applaudissent chaque soir le personnel soignant.

Étant donné l'urgence et l'ampleur de la crise, applaudir ne suffit pas : il faut agir !

Même confinés, vous pouvez agir en soutenant une initiative et [en faisant un don sur le site dédié](#). 

Cette plateforme d'urgence regroupe les collectes des associations mobilisées contre l'épidémie. Elle est issue d'une initiative collective qui réunit plusieurs plateformes de collectes et de financement participatif parmi lesquels HelloAsso, Givexpert, KisskissBankBank et Ulule.

À Chaville, la Conférence Saint Vincent de Paul et le Secours Populaire, associations caritatives, ont besoin de vous !



 RETOUR À LA LISTE





VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS